

**O2i**  
**Société Anonyme**  
**Au capital social de 4.729.812 €**  
**101 avenue Laurent Cely – 92230 Gennevilliers**  
**478 063 324 RCS Nanterre**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2016. En effet, nous vous rappelons que les actions de la société sont admises à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris S.A depuis le 20 décembre 2005 et nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports complémentaires du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

Par ailleurs, nous vous soumettons les décisions suivantes, devant être approuvées à titre ordinaire et relatives à :

- *Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,*
- *Rapport de gestion du Groupe,*
- *Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2016 et sur les comptes consolidés 2016,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des comptes consolidés 2016 et quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des charges non déductibles,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,*
- *Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, d'acquiescer un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société,*
- *Fin de mandats de Commissaires aux Comptes – Nominations.*

Certaines résolutions devant être approuvées à titre extraordinaire lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2017 de la société O2i, font l'objet d'un rapport spécifique du Conseil d'Administration.

## I. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE O2i

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- **La formation IT et Management** où il occupe le 2<sup>e</sup> rang sur le marché français avec plus de 2000 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique** comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** ;
- La conception et l'intégration de **solutions d'impressions grands formats** (enseigne O2i Print).

Au 31 décembre 2016, la structure du Groupe O2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Date de clôture des comptes sociaux	Part de capital détenue par O2i	Période de consolidation
O2i	S.A	France	31 décembre		01.01.16/31.12.16
M2i	S.A.S	France	31 décembre	81,62 %	01.01.16/31.12.16
Scribtel Formation <sup>1</sup>	SARL	France	31 décembre	81,62 %	01.01.16/31.12.16
M2i Tech <sup>2</sup>	S.A.S	France	31 décembre	81,62 %	01.01.16/31.12.16

La méthode de consolidation est l'intégration globale.

L'effectif salarié moyen du Groupe O2i est de l'ordre de 248 salariés.

O2i est cotée en continu sur le marché Alternext d'Euronext Paris sous le Code: FR0010231860 ALODI.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Résultats économiques et comptables

- Chiffre d'affaires 2016

Le Groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 49.071.630 € contre 45.076.632 € en 2015.

Une présentation par activités sur une base consolidée et comparée avec les comptes consolidés 2015 de O2i fait ressortir les éléments suivants :

<b>Chiffre d'affaires en M€</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Total Groupe O2i</b>	<b>49,1</b>	<b>45,1</b>
<i>Formation IT &amp; Management (M2i)</i>	33,9	29,6
<i>Ingénierie</i>	10,2	10,3
<i>Print</i>	3,9	4,7
<i>Adiict</i>	1,1	0,6

<sup>1</sup> Scribtel Formation est détenue directement à 100% par M2i

<sup>2</sup> M2i Tech est détenue directement à 100% par M2i

Avec un chiffre d'affaires total 2016 de 49,1 M€ en progression de 8,9%, le groupe O2i a parfaitement su profiter des synergies mise en place avec le groupe Prologue pour accélérer son développement sur ses marchés à très forts potentiels de croissance.

L'activité de formation IT & Management a fortement accéléré son développement avec un chiffre d'affaires qui atteint 33,9M€ sur l'année et une croissance organique de près de 15 %.

La plateforme logicielle collaborative Adiict enregistre un nouveau doublement de ses ventes par rapport à la même période l'an dernier et compte notamment parmi ses nouveaux clients prestigieux les sociétés Saint Laurent et Lancôme, Ogilvy et Essilor. Adiict devrait prochainement intégrer la market place d'Amazon web services, pour son déploiement et sa commercialisation à l'international.

L'activité d'ingénierie dont les ventes sont globalement comparables à l'année précédente poursuit son mouvement vers des offres à fortes valeurs ajoutées et notamment avec le déploiement actuellement en cours des solutions Cloud du groupe Prologue.

Seule l'activité Print, n'a pas maintenu son rythme habituel de croissance en raison notamment de plusieurs décalages de commandes.

- Résultats 2016

(en M€)	12 mois 2015	12 mois 2016	S2 2015	S2 2016
Chiffre d'affaires	45,08	49,07	23,17	26,02
Résultat opérationnel courant	-1,12	0,66	-0,41	0,80
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1,73</b>	<b>-0,14</b>	<b>-0,97</b>	<b>0,31</b>
Résultat financier	-0,16	-0,25	-0,09	-0,18
Resultat avant impôt	-1,89	-0,39	-1,06	0,13
Resultat net	-1,89	-0,47	-1,06	0,05

Le groupe O2i a réalisé sur son exercice annuel 2016 un chiffre d'affaires de 49,1 M€, en hausse organique de 8,9%, porté notamment par ses activités de formation IT, Digital et Management dont il est un des leader en France et par sa plateforme logicielle Adiict.

Comme anticipé, cette croissance soutenue de l'activité s'est accompagnée d'une très forte progression de la rentabilité avec un résultat opérationnel nettement bénéficiaire sur le 2ème semestre 2016 à +0,31 M€, en amélioration de 1,3 M€ par rapport au 2ème semestre 2015.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le résultat opérationnel progresse de près de 1,6 M€ pour atteindre un niveau proche de l'équilibre à -0,14 M€ contre une perte de -1,73 M€ l'année précédente.

Après prise en compte d'un résultat financier de -0,18 M€, le résultat net du groupe sur le 2ème semestre 2016 s'inscrit dans la même tendance positive avec un bénéfice de +0,05 M€ contre une perte de -1,06 M€ sur la même période un an plus tôt.

Le résultat net issu des comptes consolidés de la société O2i ressort à (466.346) € contre (1.890.863) € en 2015.

## 1.2 R&D réalisés en 2016

Les investissements en matière de Recherche et Développement sont au cœur de la stratégie du Groupe O2i.

La société O2i a d'ailleurs obtenu de la BPI le 8 décembre 2014 le renouvellement de sa qualification « Entreprise Innovante ».

Nos travaux de R&D de l'année 2016 ont porté sur notre logiciel *Adiict* (anciennement dénommé Ai.Flow). Les travaux se déroulent sur deux axes.

**Un premier axe** consiste à repenser l'architecture du cœur de la plate-forme *Adiict*, afin d'intégrer de nouvelles technologies qui s'imposent comme des standards du marché : nous avons effectué le choix du framework *Codeigniter* et d'*AngularJS* (qui est un véritable MVC JavaScript). Encore plus fondamental, O2i a recherché une solution pour créer un moteur de stockage universel sur *Adiict* qui sera utilisé par les différents modules métiers. Il faut notamment prendre en compte les différents paradigmes et systèmes de gestion de données disponibles actuellement. L'enjeu est de lever les limitations qui ont pu être rencontrées avec les approches SQL et NoSQL respectivement.

**Le deuxième axe** consiste à apporter des évolutions substantielles et/ou une refonte complète de plusieurs modules métiers :

- Un module de **gestion de projet** vient donner une vue d'ensemble de tous les aspects d'un même projet, qui permet à des intervenants de différentes entités de travailler sur les mêmes éléments et évite de « disperser » et dupliquer des fichiers. Ce composant constitue le trait d'union (avec une granularité « projet ») entre les différents composants d'*Adiict* et les différents acteurs. Engagés en 2015, les travaux ont été poursuivis en 2016 pour introduire de nouvelles fonctionnalités et renforcer la modularité, la généricité et les possibilités de personnalisation.
- Concernant l'**éditeur *inDesign*** de O2i (module *inDesign* Editor), développé depuis 2013, deux chantiers significatifs ont été lancés en 2016 :
  - Une refonte complète de l'éditeur afin de traiter des besoins d'édition de plus en plus sophistiqués. L'objectif est d'évoluer vers une approche « éditeur de texte ».
  - Le portage du *inDesign Server* de l'environnement *Apple* à l'environnement *Windows*. Ce qui ouvre, à moyen terme la possibilité de localiser le serveur dans un cloud.
- Développement d'un module de *Web to Print* afin de proposer des sites personnalisés à chaque entreprise cliente (d'un imprimeur W2P), qui permettent aux collaborateurs de commander des plaquettes, cartes de visite, etc., en suivant des workflows de commande/approbation différents. Le travail réalisé permet de générer très rapidement de nouveaux sites web pour les entreprises clientes (qui proposent des produits personnalisés à leur personnel), ainsi que la prise en compte de différents circuits de commande (validation d'un hiérarchique).
- Par ailleurs, O2i a redéveloppé son module de DAM (Digital Asset Management), afin de tenir compte de toutes les nouvelles technologies intégrées au nouveau cœur d'architecture *Adiict* (voir ci-dessus).
- O2i a également refondu notre module de *Chemin de Fer* pour y incorporer plusieurs concepts qui ne pouvaient être supportés par la version précédente : gestion de cahier, envoi à un imprimeur, métadonnées. Le nouveau module de Chemin de Fer a servi de pilote au nouveau système de stockage *Adiict*.

- O2i a poursuivi ses travaux autour du composant **de Product Information Management (PIM)** qui organise de façon cohérente des données issues de systèmes ERP et de systèmes PDM (Product Data Management).

Les autres axes de R&D de l'année 2016 ont été :

- ▶ Le projet **O2i Print**, avec la poursuite des travaux sur la réduction de la consommation en encre et en énergie électrique (à qualité équivalente), sur la fluidité des opérations d'impression (interopérabilité, polyvalence avec l'impression sur de fortes épaisseurs, cohérence colorimétrique entre les machines, compatibilité des fichiers et des outils...), sur la maintenabilité et l'extensibilité des machines d'impression. Les travaux 2016 se répartissent entre (1) des travaux de développement d'une nouvelle machine « hybride » de 3,2m de lèze, c.à.d. qui traite aussi bien des supports rigides que souples, (2) des améliorations apportées aux machines d'impression existantes et (3) des améliorations apportées à une machine de découpe (augmentation du nombre d'outils de découpe). O2i continue la collaboration avec le chimiste Dubuit afin de développer des encres primaires d'accroche (appliquées avant l'impression proprement dite).
- ▶ Le projet **Data Center**, vise toujours à développer des offres logicielles en mode SaaS reposant sur le data center de la société et à élargir l'offre de services (hosting, stockage en ligne...). En 2014, pour élargir notre cible de clientèle aux TPE/TPI, O2i avait recherché des alternatives technologiques à moindre coût tout en maintenant la qualité du service offert les années précédentes. Ce projet de redéfinition de notre datacenter, dénommé « datacenter 3.0 », a constitué le principal axe de R&D pour l'équipe datacenter en 2014 et 2015. En 2016, O2i a fait évoluer l'architecture du datacenter 3.0 pour l'appuyer sur une infrastructure hybride : la propre infrastructure de O2i, associée à des clouds, par exemple celui d'Amazon. Ce qui servira, dans un premier temps à titre de backup.
- ▶ Poursuite du projet de développement **de logiciels de gestion de centre de formation**. Jusqu'à présent, le logiciel ne traitait que des formations de courte durée (inférieure à une semaine). En 2016, l'accent a été mis sur la gestion de formations longues et diplômantes (qui sont maintenant dispensées, entre autres, par M2i). De nouvelles problématiques sont apparues : découpe des formations en modules (CCP) indépendants, correspondant aux exigences pour structurer les titres professionnels (2 ou 4 CCP pour valider un Titre Professionnel), gestion de calendriers complexes, gestion de l'organisation des examens.
- ▶ Poursuite du Projet OUADE – **Outil d'Aide à la Décision** (au niveau de M2i - activité formation)
 

Modélisation et développement d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant l'évolution de l'offre produit, c'est-à-dire, le catalogue des formations, partant des données enregistrées de l'activité. Outil d'observation, d'analyse avec modèles prédictifs. Il s'appuie sur des données – quantitatives et qualitatives – collectées au cours des sessions de formation et les données générées par l'ERP/CRM.
- ▶ Projet GESGAP – **De la Gestion de Sessions de formation à la Gestion de l'Apprenant** (au niveau de M2i - activité formation)
 

La transformation de l'organisme de formation centré sur la gestion de sessions de formations à une gestion centrée sur l'apprenant. Il s'agit d'un projet qui affecte le SI de l'organisme, les formats pédagogiques qui doivent être tous compatibles et capitalisables sur des parcours diplômants longs. Le projet présente plusieurs thématiques de R&D et doit aboutir à une reformulation complète des processus métiers.

- ▶ Développement des certifications / formations courtes (au niveau de M2i - activité formation)

Structuration modulaire de la certification avec des compétences et blocs de compétences, afin de mettre en place les dispositifs de valorisations des parcours et leur capitalisation pour des prolongements jusque dans des parcours de formations diplômantes. Ce projet comporte (i) un aspect réglementaire lié à des directives européennes, (ii) un aspect de structuration de l'offre déjà existante mais non structurée qu'il convient de faire converger et (iii) un aspect de validation du parcours structuré pour obtenir un agrément.

- ▶ Titre Expert Digital (au niveau de M2i - activité formation)

Les formations longues diplômantes ont été retenues comme un autre axe de R&D à partir de 2015. M2i en prenant appui sur son catalogue, transforme l'offre pour la rendre compatible avec des formations longues diplômantes. Il y a donc une double approche : la transformation de l'existant d'une part, et la création de nouvelles formations d'autre part.

La formation de l'expert digital entre dans la catégorie des nouvelles créations. Elle est basée sur la transformation des métiers. Depuis l'été 2016 elle est en suivi post-formation et le dossier pour le RNCP est en cours de préparation.

### 1.3 Autres faits marquants de l'exercice 2016

- Augmentations de capital

Aux termes des délibérations du conseil d'administration de O2i du 24 février 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social a été augmenté d'une somme de 139.500 € par émission de 279.000 actions nouvelles par apport en numéraire, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 3.657.357 € (augmentation de capital réservée d'un montant total de **362.700 €** prime d'émission inclus).

Aux termes des délibérations des conseils d'administration de O2i des 24 février 2016 et 21 mars 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 017 617 € par émission de 2 035 234 actions nouvelles par apport en numéraire et incorporation de créances, à l'effet de porter ce dernier à un montant total de 4 674 974 € (augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de **2.645.804,20 €** prime d'émission inclus).

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 6 mai 2016, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2013 réitérée et actualisée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2015, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 54.838 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 4 729 812 € (actions gratuites acquises).

- Mandats sociaux

Le Conseil d'Administration de O2i en date du 4 janvier 2016 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Thomas OLANO, de ses fonctions de Directeur Général de O2i.
- décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- décidé de nommer Monsieur Georges SEBAN, Président du Conseil d'Administration, en qualité de Directeur Général pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée allant jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2016 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration de O2i en date du 10 mai 2016 a :

- confirmé Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et renouvelé son mandat pour une durée allant jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2017 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale Mixte de O2i en date du 20 juin 2016 a :

- Décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Vincent Bazi né le 21 novembre 1962 à Rueil Malmaison (92) pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Emission d'OCABSA

Le Conseil d'administration de O2i en date du 3 août 2016 a décidé de l'émission de 4 emprunts obligataires convertibles en actions, d'un montant respectif de **1.260.184 €**, **779.707 €**, **344.311 €** et **650.000 €** avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2016 (14<sup>ème</sup> résolution).

Les principales caractéristiques des OCABSA O2i émises sont :

- un prix nominal unitaire de 1,20 €,
- un prix de conversion de 1,32 €,
- un intérêt nominal annuel de 6%,
- un amortissement in fine de 1.260.184 € au 31 août 2019, 779.707 € + 650.000 € au 31 août 2021, et 344.311 € au 31 août 2022 ou à tout moment par anticipation au gré de l'émetteur par tranche de 15%,
- une prime de non conversion de 3%.

A chaque OCA O2i est attaché un BSA O2i dont les principales caractéristiques sont :

- un prix d'exercice de 1,40 €,
- une parité de 1 pour 1,
- une maturité à 2023.

Aucun OCA/BSA n'a été converti ou exercé en 2016.

- Franchissements de seuils

(Cf article II.M.4 du présent rapport).

- Exercice de BSAAR O2i

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, la Société a reçu des demandes d'exercice de BSAAR portant sur 6.498 BSAAR, qui ont engendré la délivrance de 2166 actions existantes.

- Exercice de OCA 2014 O2i

Aucune OCA 2014 n'a été converti en 2016.

#### 1.4 Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes consolidés la présentation des règles et des méthodes comptables. Pour rappel, l'exercice 2016 est le premier exercice aux normes IFRS.

## **2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE**

### **2.1 Résultat du Groupe**

L'ensemble de l'activité du Groupe O2i sur l'exercice 2016 peut être résumé ainsi qu'il suit (comptes consolidés légaux - IFRS) :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>49.071.630 €</b>	<b>45.076.632 €</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>656 393 €</b>	<b>(1.122.369) €</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(139.960) €</b>	<b>(1.728.467) €</b>
<b>Résultat net total</b>	<b>(466.346) €</b>	<b>(1.890.863) €</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(678.043) €</b>	<b>(1.886.573) €</b>

### **2.2 Situation financière du groupe**

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 11.272.907 €.

La trésorerie active du groupe s'élève à 4.420.689 € et se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

- Valeurs mobilières : 83.135 €
- Disponibilités : 4.337.554 €

Le passif s'élève à 23.643.394 € et se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

- Emprunts et dettes financières : 5.019.416 €
- Engagements envers le personnel : 586.011 €
- Autres provisions : 114.255 €
- Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) : 571.323 €
- fournisseurs et autres créditeurs : 16.243.526 €
- Autres passifs courants : 1.108.863 €

### **2.3 Facteurs de risque**

Se référer au II.D ci-après.

### **2.4 Perspectives d'avenir du Groupe**

- **Confirmation des très bonnes perspectives du groupe**

Avec un chiffre d'affaires total 2016 de 49,1 M€ en progression de 8,9%, le groupe O2i a parfaitement su profiter des synergies mise en place avec le groupe Prologue pour accélérer son développement sur ses marchés à très forts potentiels de croissance. Parmi ces synergies figure notamment le regroupement récemment entrepris des activités Cloud des deux groupes sous la direction de la branche Ingénierie d'O2i afin d'adresser de façon plus forte et plus large le marché français.

Les tendances d'activité enregistrées depuis le début d'année permet au groupe de confirmer ses bonnes perspectives de croissance et la poursuite de l'amélioration de sa rentabilité.

- Stratégie mise en œuvre en 2017 pour le Groupe O2i

La stratégie mise en œuvre en 2017 pour le Groupe O2i repose sur les éléments suivants :

- Profiter des synergies mise en place avec le groupe Prologue pour accélérer son développement sur ses marchés à très forts potentiels de croissance. Parmi ces synergies figure notamment le regroupement récemment entrepris des activités Cloud des deux groupes sous la direction de la branche Ingénierie d'O2i afin d'adresser de façon plus forte et plus large le marché français.
- Afin de soutenir ses perspectives de croissance, le groupe O2i a procédé le 3 août 2016 à l'émission de plus de 3 M€ d'OCABSA en titres O2i principalement auprès de fonds d'investissements institutionnels. Cette opération est destinée à soutenir sur les prochaines années la croissance des différentes activités d'O2i. Les principales caractéristiques des OCA O2i émises sont : un prix nominal unitaire de 1,20 €, un prix de conversion de 1,32 €, un intérêt nominal annuel de 6%, un amortissement in fine de 1,3M€ au 31 août 2019, 1,4 M€ au 31 août 2021, et 0,3 M€ au 31 août 2022 ou à tout moment par anticipation au gré de l'émetteur par tranche de 15%, une prime de non conversion de 3%. A chaque OCA O2i est attaché un BSA O2i dont les principales caractéristiques sont : un prix d'exercice de 1,40 €, une parité de 1 pour 1, une maturité à 2023.

- Très belles perspectives de développement sur l'ensemble de l'année

Sur l'ensemble de ses métiers, O2i dispose de très belles perspectives de développement. La tendance de croissance constatée au premier trimestre 2017 sur les activités de Formation, de Print et d'Adiict semble très largement se confirmer pour l'ensemble du semestre.

Concernant l'Ingénierie, la vente d'une nouvelle offre commune avec Prologue dans le domaine le Cloud Computing devrait rapidement contribuer au développement de cette activité. Cette nouvelle offre répond à la stratégie d'O2i de se recentrer sur ses expertises à forte valeur ajoutée et s'inscrit en droite ligne des axes de synergies qui ont conduit au rapprochement industriel des deux groupes.

### **3. ACTIVITE DES FILIALES : LE GROUPE M2i (M2i + SES 2 FILIALES DETENUES A 100 % : M2i TECH ET SCRIBTEL FORMATION) - POLE FORMATION DU GROUPE O2i**

Forte de l'offre la plus exhaustive du marché avec plus de 2 000 programmes de formation et disposant du plus grand réseau d'agences en France avec 35 centres détenus en propre, le Groupe M2i est un acteur de référence dans la formation professionnelle IT, Digitale et Management.

Disposant de ses propres parcours certifiants et diplômants, le Groupe M2i offre à ses 4 200 clients actifs toutes les modalités d'apprentissage moderne sous la forme de cours en présentiel, classe virtuelle, COOC, FIT ou Blended-Learning.

M2i est cotée sur le Marché Libre (FR0010778050 MLMII).

#### **3.1 Résultat du Groupe M2i**

Les résultats du pôle formation du groupe O2i (M2i + ses 2 filiales détenues à 100 % : M2i Tech et ScribTel Formation – normes IFRS) ressortent ainsi qu'il suit :

<i>En K€</i>	2016	2015
Chiffre d'affaires	33 907	29 569
Résultat opérationnel courant	1 696	208
Résultat opérationnel	1 269	58
Résultat Net	1 152	(8)

- Progression soutenue du chiffre d'affaires annuel avec une croissance interne de +14,6 %

Acteur de référence de la formation professionnelle IT & Management, M2i a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 33,91M€, en croissance de +14,6%.

Disposant du plus large réseau d'agences en France avec 35 implantations en propre, la progression de chiffre d'affaires enregistrée sur l'exercice 2016 a été portée par l'ensemble de ses régions.

Fort de l'offre la plus exhaustive du marché dans les domaines de l'IT, du Digital et du management avec plus de 2 000 programmes de formation, l'ensemble des pôles d'activité du groupe (informatique, digital, bureautique, multimédia, management et diplômant) ont contribué à cette forte croissance.

- Très forte amélioration du résultat opérationnel courant à 1,7M€

Cette hausse d'activité au cours de l'exercice s'est accompagnée d'une forte amélioration de la rentabilité avec un résultat opérationnel courant qui atteint 1,70M€ sur l'ensemble de l'année 2016 contre 0,21M€ en 2015.

Après prise en compte de 0,34 M€ de charges non courantes, le résultat opérationnel ressort sur l'année à 1,27 M€ contre un résultat à l'équilibre en 2015.

Au final, après prise en compte d'une charge d'impôt de 0,08M€, le résultat net atteint 1,15M€.

- Perspectives

Le groupe anticipe sur l'année 2017, la poursuite de cette très bonne tendance avec une nouvelle progression de son activité et de sa marge opérationnelle. Pour se donner les moyens de concrétiser ses opportunités de croissance interne, la société envisage de procéder au cours des prochains mois à une opération financière visant à renforcer ses fonds propres et, en cas de succès, de demander le transfert de sa cotation sur Alternext.

### 3.1 Résultat des filiales de O2i

- M2i

La société a réalisé au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 24.445.021 €, un résultat d'exploitation de (2.010.746) € et un Résultat net de (1.054.113) €.

- Scribtel Formation

La société a réalisé au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 6.021.565 €, un résultat d'exploitation de 4.421.961 € et un Résultat net de 3.046.068 €.

- M2i Tech

La société a réalisé au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 3.594.519 €, un résultat d'exploitation de (641.803) € et un Résultat net de (651.759) €.

#### **4. PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

#### **5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés légaux tels qu'ils vous sont présentés.

\*           \*

\*

## II. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### A - ACTIVITE DE LA SOCIETE O2i – PRESENTATION DES COMPTES

#### 1- Présentation de l'activité de la société O2i au cours de l'exercice écoulé

La société O2i exerce 3 activités :

- **L'ingénierie informatique** comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- **L'édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** ;
- La conception et l'intégration de **solutions d'impressions grands formats** (enseigne O2i Print).

O2i a obtenu de BPI en décembre 2014 la qualification « Entreprise Innovante », permettant à O2i d'être éligible aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) qui ont pour objet de promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes.

Se référer à l'article 1 du rapport sur la gestion du groupe ci-avant, concernant les résultats 2016 du Groupe O2i.

#### 2- Faits marquants de l'exercice

Se référer à l'article I.1 du rapport sur la gestion du groupe, ci-avant.

#### 3- Présentation des méthodes comptables

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

#### 4 - Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à **16.203.404 €** contre **16.328.643 €** au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'une production immobilisée de 1.110.760 €, de subventions d'exploitation reçues pour 759 €, de reprises sur provisions et amortissements et de transferts de charges pour 195.544 € et d'autres produits pour 596 €, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **17.511.062 €** contre **17.416.875 €** en 2015.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à **18.754.403 €** contre **19.006.220 €** en 2015.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : **9.120.421 €**
- *variations de stock (marchandises)* : **(261.698) €**
- *achats de matières premières et autres approvisionnements* : **70.642 €**
- *autres achats et charges externes* : **2.794.208 €**
- *impôts, taxes et versements assimilés* : **298.505 €**

- *salaires et traitements* : **3.935.116 €**
- *charges sociales* : **1.877.289 €**
- *dotations aux amortissements sur immobilisations* : **618.937 €**
- *dotations aux provisions sur actif circulant* : **173.764 €**
- *autres charges* : **127.217 €**

L'exploitation a ainsi engendré une perte de **(1.243.340) €**.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de **(238.187) €**, d'un résultat exceptionnel négatif de **(458.747) €** et d'un impôt sur les bénéfices de **(662.717) €**, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de **(1.277.558) €**.

L'effectif salarié moyen est de l'ordre de **79** salariés.

Vous trouverez annexés au présent rapport, les résultats financiers des derniers exercices écoulés.

Est annexé au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

### **5- Commentaires des éléments du bilan**

Le bilan d'O2i montre une structure financière forte puisque O2i présente des capitaux propres de 13.318.043 € au 31 décembre 2016, renforcée en 2016 par une augmentation de capital réservée, le 24 février 2016, de 362.700 € (prime d'émission inclus) et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, le 23 mars 2016, de 2 645 804,20 € (prime d'émission inclus).

### **6- Commentaires des éléments du compte de résultats**

En termes de résultats, les comptes de O2i, au cours de l'exercice 2016 ne reflètent pas encore la nette amélioration des ventes constatée depuis le début de l'année tant en termes de qualité que de quantité.

De plus, ces comptes, intègrent de de façon exceptionnelle sur cet exercice les derniers coûts directs et indirects liés à la période de prise de contrôle par Prologue ; d'où notamment un résultat exceptionnel négatif de (458.747 €).

### **B - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons en conséquence d'affecter la perte de l'exercice,

soit	(1.277.558) €
en totalité au compte « report à nouveau », qui de	(5.727.959) €
se trouverait ainsi porté à	(7.005.517) €

### **C - DIVIDENDES ANTERIEURS**

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Dividende net</b>
31 décembre 2015	Néant
31 décembre 2014	Néant
31 décembre 2013	Néant

**D - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE**

O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux (Crédit Safe) et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par la COFACE et FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés sur O2i (CREDIMUNDI pour assurer les créances vers l'export).

Risques liés à la conjoncture économique : la conjoncture économique a été peu porteuse depuis le début de la crise en 2008, laissant les PME PMI qui constituent une part importante des clients d'O2i à l'écart de toute progression significative. L'exceptionnelle dégradation de la conjoncture économique depuis la fin 2008 amène les clients d'O2i à une très grande prudence et retenue pour leurs projets d'investissements. O2i dispose de nouvelles solutions techniques avec un fort retour sur investissements pour ses clients, ce qui conduit à penser qu'O2i pourra compenser une partie des reports d'investissements de ses clients, à la condition que la conjoncture économique ne se dégrade pas davantage.

Evolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web. L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions d'une part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turnover est relativement faible. Il est très important de maintenir un bon moral et une grande solidarité dans les équipes dans ces périodes difficiles. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue maintenant hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets tels que le développement à l'international, etc... tout cela contribue au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. Elle n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change en 2016 (marqué notamment par une augmentation du dollar et une diminution de l'euro), son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français en 2016 et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (plus de 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats se fait en dollar.

## **E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Se référer au paragraphe I.4 du rapport sur la gestion du groupe.

### **2. Perspectives**

Se référer au paragraphe I.2.4 du rapport sur la gestion du groupe.

## **F - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Se référer au paragraphe I.1.2 du rapport sur la gestion du groupe.

## **G - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal à l'exception de ce qui est indiqué ci-après :

- Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 42.762 €.

## **H - CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Votre conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Il est précisé que, outre la poursuite en 2016 de conventions conclues au cours d'exercices ultérieurs, les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice 2016 :

### **Convention de trésorerie entre Prologue et O2i (Conseil d'Administration du 21 décembre 2016)**

Mandataire concerné : Monsieur Georges SEBAN, PDG de O2i et Prologue.

Nature et objet : Convention de trésorerie entre O2i et Prologue afin de coordonner l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de O2i et Prologue, et permettre à chacune d'elles de faire face à ses engagements en fonction des disponibilités dégagées. Effet le 4 janvier 2016.

Motifs : Fluidifier la trésorerie au niveau du Groupe.

### **Avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA (Conseil d'Administration du 6 mai 2016)**

Mandataire concerné : Monsieur Olivier BALVA, Administrateur de O2i.

Nature et objet : Autorisation de la signature d'un avenant au contrat de travail entre O2i et Olivier BALVA visant notamment à modifier ses fonctions en « Directeur Opérationnel » pour O2i et ses filiales et à l'octroi d'un supplément d'indemnité en cas de licenciement, de 6 mois de salaires.

Motifs : modification des fonctions suite à la réorganisation de la Direction Générale.

## **I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES**

Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice

## **J - APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

## **K - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2016, la société O2i possédait les filiales et participations suivantes :

- contrôle de 81,62 % du capital de la société Maison Internationale de l'Informatique (M2i), société par actions simplifiée au capital social de 302.372,35 €, dont le siège social est situé au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 544 153.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société SCRIBTEL FORMATION, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est au 146/148 rue de Picpus 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 367 867.
- contrôle par M2i de 100 % du capital de la société M2i Tech, société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €, dont le siège social est 146/148 rue de Picpus - 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 795 045 095.

## **L – DELAIS DE PAIEMENT**

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

en milliers d'euros	31-déc-16			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	874 925	668 724	206 201	
Fournisseurs étrangers	586 799	272 884	313 915	
Factures et avoirs non parvenus	139 334		139 334	
<b>Total</b>	<b>1 601 057</b>	<b>941 608</b>	<b>659 450</b>	

Par comparaison, les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysaient comme suit au 31 décembre 2015 :

en milliers d'euros	31-déc-15			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	1 147	373	774	
Fournisseurs étrangers	244	8	236	
Factures & Avoirs non parvenus	280		280	
<b>Total</b>	<b>1 671</b>	<b>381</b>	<b>1 290</b>	

## **M - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL EMIS**

### **1. Montant du capital et nombre d'actions à la clôture de l'exercice 2016**

Au 31 décembre 2016, le capital social était d'un montant de 4.729.812 €, divisé en 9.459.624 actions, d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, toutes entièrement libérées.

### **2. Répartition du capital social au 31 décembre 2016**

A la connaissance de la société, le capital social était réparti au 31 décembre 2016 de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2016	% capital	Nb D. Vote	% D. Vote
	Nb actions			
Prologue	3 525 054	37,26%	3 525 054	35,00%
Equitis Gestion	683 876	7,23%	683 876	6,79%
Nextstage (à travers plusieurs fonds)	1 485 064	15,70%	1 485 064	14,75%
Actionnaires nominatifs	930 405	9,84%	1 622 553	16,11%
Flottant	2 754 076	29,11%	2 754 076	27,35%
Autocontrôle	81 149	0,86%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>9459624</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 070 623</b>	<b>100,00%</b>

### **3. Droit de vote double**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 15 novembre 2005 a mis en place un « droit de vote double » attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### **4. Franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice**

La société O2i a été avertie par courrier en date du 23 mars 2016 du franchissement à la hausse du seuil de 35 % du capital social et des droits de vote de la société O2i, par Prologue, portant sa détention à 3.525.054 actions (soit 37,70 % du capital social).

La société O2i a été avertie par courriel en date du 29 mars 2016 du franchissement de seuil à la hausse de 15 % du capital de la société O2i par Nextstage, portant sa détention à 1 493 206 actions (soit 15,97 % du capital social).

### **5. Pactes d'actionnaires**

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

### **6. Actionnariat salarié**

- 594.000 Actions gratuites O2i attribuées aux salariés et mandataires sociaux de O2i sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2016. En conséquence, nous avons établi le rapport prévu aux articles L.225-197-4 et suivants du code de commerce.

Nous vous renvoyons toutefois au § N ci-après sur l'autorisation consentie à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2016.

De plus, 11.595 actions gratuites M2i attribuées aux salariés et mandataires sociaux de M2i sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2016. Ces actions gratuites sont mentionnées dans le rapport susvisé.

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites de la société M2i Tech et Scribel formation.

- En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 3332-1 et s. et L 3324-10 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

La dernière proposition faite aux actionnaires de déléguer au conseil d'administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 20 juin 2016 a été votée par ladite assemblée. Ladite délégation n'a pas été utilisée par ledit Conseil d'Administration.

## **7. Actionnariat des mandataires sociaux – opérations réalisées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2016**

Madame Thuy Nguyen détient au 31 décembre 2016, directement ou indirectement, 53 501 actions de la société O2i.

Monsieur Olivier Balva détient au 31 décembre 2016, directement ou indirectement, 77 000 actions de la société O2i.

## **N – CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L’UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS D’EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION AU 31 DECEMBRE 2016**

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Programme de rachat (5 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	18 mois	dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social la Société	Cession de 2.123 actions O2i par la Société
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions (9 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social par période de 18 mois	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (10 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 1500.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 6.500.000 €	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public) (12 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 12 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints (13 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	dans la limite de 20 % du capital social par an	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à des catégories de personnes (14 <sup>ème</sup> résolutions)	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 12 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> résolution)	Aux termes des délibérations des Conseil d'Administration de O2i en date du 3 aout 2016 agissant en application de la 14 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM de O2i du 20 juin 2017, 4 emprunts obligataires convertibles en action ont été émis (Cf article I.1.3 du présent rapport).

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (15 <sup>ème</sup> résolutions)	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 4.500.000 € (plafond commun pour ceux de la 12 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (16 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Néant
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature (17 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (18 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 19 <sup>ème</sup> résolution)	Aux termes des délibérations des Conseil d'Administration de O2i en date du 21 décembre 2016 agissant en application de la 18 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM de O2i du 20 juin 2017, 159.000 actions gratuites ont été attribuées.
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et/ou des options d'achat d'actions (19 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	38 mois	capital social (plafond commun avec la 20 <sup>ème</sup> résolution)	Néant
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (20 <sup>ème</sup> résolution)	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 3 % du capital social	Néant

## **O - INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le solde des achats et ventes, par O2i de ses propres titres, ressort à 859 titres O2i acquis.

Les frais de négociation se sont élevés à 884,86 € en 2016.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la date de clôture de l'exercice était de 81.149 actions.

Chaque action à une valeur nominale de 0,50 €. (Concernant la valeur de ces actions : Cf. l'article suivant du présent rapport).

Ces actions représentent au 31 décembre 2016, environ 0,86 % du capital de la société O2i.

Motifs principaux des acquisitions : croissance externe par échange d'actions, animation du cours par un PSI, attribution et cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants ou aux titulaires de BSAAR les exerçant.

**AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-209-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE, D'ACQUERIR UN NOMBRE D' ACTIONS REPRESENTANT JUSQU'A 10% DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE**

Nous proposons à l'Assemblée Générale de O2i, conformément aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 juin 2016, de procéder à l'achat des ses propres actions par la société ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 5.000.000 euros ;
- de décider que l'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- de décider que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins de permettre :
  - la liquidité et l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - l'attribution / la cession d'actions aux salariés de la Société et de ses filiales ou aux dirigeants de la Société, en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du Code de Commerce ;
  - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation ou exercice d'un bon ou de toute autre manière ;

- de conserver les actions et le cas échéant de les céder, transférer, ou les échanger dans le cadre ou à la suite de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché admises et à la réglementation applicable ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la Loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.
- de décider que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devrait pas être supérieur à 10 €, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- de décider que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- de prendre acte que la présente autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tout autre actif, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'Assemblée déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire :

- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une période maximale de dix-huit mois.

#### **P - ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que la société est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA depuis le 20 décembre 2005.

Le cours de l'action O2i était au lundi 4 janvier 2016 de 1,78 € (cours d'ouverture) et au 30 décembre 2016 à 1,30 € (cours de clôture).

Le cours du BSAAR O2i était au 14 janvier 2016 de 0,05 € (cours d'ouverture – 1<sup>er</sup> jour de cotation de 2016) et au 30 décembre 2016 de 0,04 € (cours de clôture).

#### **Q – MANDATAIRES SOCIAUX**

La société O2i est une société anonyme avec Conseil d'Administration par décision de l'assemblée générale du 15 septembre 2005.

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration était composé des 4 administrateurs suivants :

- Monsieur Georges SEBAN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Monsieur Olivier BALVA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jaime GUEVARA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Monsieur Vincent BAZI, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

De plus, au 31 décembre 2016, Monsieur Georges SEBAN était Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020) et Madame Thuy Nguyen Directeur Général Délégué (jusqu'au Conseil d'Administration de la Société O2i appelé à arrêter en 2017 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

### **Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2016**

<b>Prénom, Nom Fonction au sein de O2i</b>	<b>Autre mandat ou fonction exercé dans toute société</b>
Monsieur Georges SEBAN Administrateur - Président du CA – Directeur Général	Président de M2I et de M2I TECH Gérant de Scribtel Formation  Président Directeur Général de Imecom SA Président Directeur Général de Prologue SA Président de Prologue numérique SAS, Président de Numarchive SAS, Président du Conseil d'Administration d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska  <i>Autres mandats en dehors du Groupe :</i> - Gérant de CONTIMELEC SARL
Madame Thuy NGUYEN Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué de M2i
Monsieur Jaime GUEVARA Administrateur	Directeur général d'Alhambra Systems, de Grupo Eidos et de CTI Phone Vice-Président Alhambra Eidos America Administrateur Alhambra do Brasil Membre du conseil de surveillance d'Alhambra Polska
Monsieur Olivier BALVA Administrateur	Gérant de la société Vivre au Sud

## **Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux**

### **(1) Jetons de présence versés en 2016**

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du conseil d'administration pour l'année 2016.

### **(2) Rémunérations et avantages, de toute nature, attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

La rémunération brute des dirigeants administrateurs n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## **R – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

1/ Pour rappel, l'Assemblée Générale de O2i en date du 27 juin 2011, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- ARCADE FINANCE, (RCS Paris 519 298 202), domicilié au 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jonathan BOUZAGLO, domicilié 30 rue Allard – 94160 SAINT MANDE, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat de ces premiers co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il sera proposé à l'Assemblée Générale de O2i de ne pas renouveler leurs mandats et de nommer en remplacement, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- BCRH & Associés - 1, rue de Courcelles - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire.

Il n'est plus nécessaire de procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

2/ L'Assemblée Générale de O2i en date du 30 juin 2014 a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- LES EXPERTS COMPTABLES DES PME.COM, (RCS Paris 512 956 749), domicilié au 18 Boulevard Pereire 75017 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Bernard Raphaël LEFEVRE, domicilié 23 rue la Boétie 75008 PARIS, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

Ces derniers ayant démissionné de leur mandat (en cours d'exercice et avant leur terme), l'Assemblée Générale Ordinaire de O2i en date du 28 novembre 2016 a décidé de nommer en remplacement, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- BDO France Leger & Associés (RCS PARIS 480 307 131) représentée par Patrick Giffaux, domicilié au 113, rue de l'Université - 75007 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes titulaire ;
- DYNA Audit (RCS PARIS 793 932 823), domicilié au 35, rue de Rome - 75008 Paris, en tant que co-commissaire aux comptes suppléant.

\* \*

\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE

O2i

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2016

<u>Etat des VMP - O2i</u> <u>311216</u>			
	Qté	Valeur d'inventaire	Valeur 31/12/16
FRUCTI-COURT FCP	69	75 138,93 €	84.620,42 €
GROUPE PLUS VALUE	1000000	30.000,00 €	0€
<b>TOTAL</b>		<b>105.138,93€</b>	<b>84.620,42 €</b>

## ANNEXE

### RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ O2I

(Code de commerce - Article R225-102)

31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
------------	------------	------------	------------	------------

<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 666 044,00	2 896 873,00	3 444 378,00	3 517 857,00	4 729 812,00
Nombre d'actions ordinaires	3 332 088	5 793 746	6 888 756	7 035 714	9 459 624
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	23 063 695	20 023 714	18 885 274	16 328 643	16 203 404
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 333 305	-1 297 152	-101 379	-1 160 215	-1 311 957
Impôts sur les bénéfices	-200 000	-410 345	-600 000	-639 875	-662 717
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-965 635	-863 558	130 429	-2 509 268	-1 277 558
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	-0,34	-0,15	0,07	-0,07	-0,07
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	-0,29	-0,15	0,02	-0,36	-0,14
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	98	90	74	82	79
Montant de la masse salariale	3 847 707	3 746 080	3 555 289	3 810 105	3 935 116
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	1 732 062	1 742 465	1 699 776	1 834 697	1 877 289